

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} Décembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :

**15a. FRÉQUENTATION
DE LA PISCINE PAR LES
ÉCOLIERS.
CONVENTION AVEC LE
CENTRE AQUATIQUE
INTERCOMMUNAL
L'ONDINE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le



L'an deux mil-dix-sept, le sept DÉCEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard.

M. VERWAERDE Franckie a été élu Secrétaire de séance.

Il est exposé à l'assemblée que jusque lors, les élèves des classes de CP/CE1 des écoles mervilloises effectuent chaque année scolaire un cycle d'apprentissage de la natation. Pour cette année scolaire 2017-2018, cet apprentissage se fera au centre aquatique intercommunal « l' Ondine ».

Au regard de l'ouverture de l'établissement en milieu d'année, la Communauté de communes Flandre Lys ne pourra prendre en charge qu'un cycle scolaire sur deux pour cette année (les CP).

Un maître-nageur est mis à disposition pour l'enseignement de la natation par le centre aquatique.

Le tarif appliqué pour cette activité est de 95 € par classe et par créneau, pour les classes des écoles Notre-Dame, Victor Hugo, Louis Bézegher.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention qui sera prise à cet effet, conclue avec le centre aquatique intercommunal « l'ondine » pour l'année scolaire 2017-2018, afin de prendre en charge le second cycle (CE1) à raison de 10 séances, sous réserve des disponibilités.

La dépense sera imputée au compte 6042 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.